

ASEPIB

ASSOCIATION SUISSE D'ESTHETICIENNES PROPRIETAIRES
D'INSTITUTS DE BEAUTE ET DE RELAXATION

SVSK

SCHWEIZERISCHER VERBAND SELBSTAENDIGER
KOSMETIKERINNEN UND KOSMETIKER

Adresse: Case-Postfach 26
1752 Villars-sur-Glâne 2
site internet : www.asepib.ch

Platanes 51-53 026 322 02 64
E-mail : asepib@asepib.ch

Présidente: 021 968 10 26
Fax. 026 401 33 23

Formations de base en esthétique Conditions de participation

Pré-Inscriptions

Le formulaire de pré-inscription en ligne vous permet de réserver votre place pour la date de cours choisie, sans engagement financier.

A la réception de votre formulaire, nous vous envoyons par poste un contrat de formation.

Inscription définitive

Votre inscription est définitive dès réception du contrat signé.

Paiement

Le paiement de la formation ou du montant de l'inscription se fait 10 jours avant le début du cours selon la modalité de paiement que vous aurez choisi sur le contrat : paiement comptant, anticipé ou par mensualités.

Annulation de la participante

Les conditions d'annulation de cours sont communiquées sur le contrat de formation.

Report de formation par l'organisateur

Un cours débute dès que la participation minimale est confirmée (en général 3). En cas de participation insuffisante à un cours, celui-ci est reporté dans un délai respectable et communiqué aux participants par écrit.

Nombre de participantes par cours

Nous n'acceptons que 6 participantes maximum par classe, ceci afin de garantir un suivi de formation optimal personnalisé.

Examens finaux et diplôme

Le diplôme d'esthéticienne ASEPIB est délivré à toute candidate ayant atteint le niveau de compétence demandé par notre profession et validé par le jury des experts ASEPIB après réussite des examens finaux théoriques et pratiques. Les objectifs de certification sont délivrés sur simple demande et à chaque apprenante en début de formation.

Certification qualité

Notre institution est certifiée EDUQUA. Ce label vous garantit la transparence de nos offres de formation et la qualité des contenus durant votre formation.

Nous vous renseignons volontiers sur la certification EDUQUA en tout temps.

Commission de formation et suivi qualité / Droit de recours

La commission de formation ASEPIB contrôle et réglemente les formations de base en esthétique proposées par l'association. Tout problème qui surviendrait dans les formations doit être annoncé à la responsable pédagogique / à la directrice par écrit qui en informera la commission.

Notre association met tout en œuvre pour résoudre tout problème qui surviendrait durant la formation. Un contrôle continu de la qualité est effectué au sein de nos formations par la commission de formation et la responsable qualité.

Règlement de formation

Le règlement de formation ASEPIB est en vigueur pour toutes les formations de l'association. Il est à la disposition des apprenantes en tout temps sur simple demande à la formatrice ou à la direction. Le règlement d'examens fait partie intégrante du règlement de formation.